

QUAND LA NATURE SE FAIT ENTENDRE, SORTIE AUDIO-NATURALISTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Quand la nature se fait entendre, sortie audio-naturaliste
En bref	Avec Noémie Delaloye, audio-naturaliste, partir en balade avec du matériel de pointe afin d'écouter et comprendre les sons de la nature qui nous entoure.
Descriptif de l'activité	À l'écoute de la nature, voici la thématique choisie pour la 14 ^e édition de La Fête de la Nature. Pour l'occasion, la Commune de Montreux en collaboration avec le Parc propose une sortie immersive pour expérimenter les richesses sonores de la nature qui nous entoure, sous l'angle de l'audio-naturalisme. Avec Noémie Delaloye, audio-naturaliste, partir en balade avec du matériel de pointe afin d'écouter et comprendre les sons de la nature qui nous entoure : le chant des oiseaux, le bruissement des feuilles, ou encore l'eau qui gargouille. Grâce aux micros paraboliques et au micros canon, la sortie permet de découvrir les techniques de capture sonore pour enregistrer l'ensemble du paysage acoustique.
Dates	Dimanche 25 mai 2025
Horaire	7h15 – 9h00
Lieux du rendez-vous	Gare des Avants
Lieux de l'activité	Entre les Avants et le Cubly
Programme indicatif	En cas de pluie, la découverte des techniques de capture sonore et la présentation du matériel se fera à l'intérieur. La suite de la découverte en extérieur se fera à <i>l'oreille nue</i> .
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none">• Bonnes chaussures• Vêtements adaptés à la météo• Jumelles (facultatif)
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 16 ans
Nombres	Minimum 5 personnes – maximum 10 personnes
Niveau	Marche effective d'approximativement 4 km pour 120 m de dénivelé.
Autres informations	En cas de pluie, la découverte des techniques de capture sonore et la présentation du matériel se fera à l'intérieur. La suite de la découverte en extérieur se fera à <i>l'oreille nue</i> .

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Gare des Avants, parking sur place.

Horaires des transports publics

Aller

Montreux – Les Avants

06h43 – 07h09

Retour

Les Avants – Montreux

09h13 – 09h43

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base

Dès 16 ans, gratuit

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch

+41 (0)26 924 23 33

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès réception du paiement, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.



COMMUNE DE
MONTREUX